

Ville de Tétéghem-Coudekerque-village

Ville de Tétéghem-Coudekerque-village

CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 OCTOBRE 2017

M. Franck DHERSIN	Président
Mme Marion DESNOUES	Secrétaire

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 8 et 30 JUIN 2017

II – DELIBERATIONS

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1. Réfection de l'éclairage public – Lancement de la procédure.
2. Renouvellement de la convention déneigement.
3. Abandon de pénalité éclairage rue du Fort Vallières.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

4. Vente d'une parcelle à Monsieur DECROIX.
5. Location d'une partie de la parcelle AD 731.

4 - FONCTION PUBLIQUE

6. Régime de l'Astreinte

7 – FINANCES LOCALES

7. Budget supplémentaire 2017.
8. Autorisation préalable de dépenses par anticipation au vote du Budget Primitif 2018.
9. Convention Ecole de Tennis – Subvention complémentaire.
10. Ateliers linguistiques – Demande de fonds de concours à la communauté urbaine de Dunkerque pour le fonctionnement des écoles.
11. Droit de place.

III – INFORMATIONS DIVERSES.

L'an deux mil dix-sept, le deux octobre, les membres du Conseil Municipal de Tétéghem-Coudekerque-village se sont réunis en l'hôtel de ville de Coudekerque-village pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour ci-dessus.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Mr Franck DHERSIN.
Mme Marion DESNOUES procède à l'appel nominal :

PRESENTS :

Franck DHERSIN
Isabelle KERKHOF

Maire
Maire délégué

Michel PESCH, Régine MARTEEL, Carole CORNILLE, Marianne CABOCHE, Michel LIBBRECHT, Jean-Pierre HENON, Marc BOREL, Jean-Pierre BOCQUET, Didier GUERVILLE, Noël LARANGE, Régine FERMON, Isabelle FORTIN, Patricia URBAIN, Renée LEROUX, Maryse DESOUTTER, Jean-Marie LANDSWERDT, Marion DESNOUES, Françoise BOUQUET, Francis PICHON, Sylvie VERLEY, Véronique WALLYN, Delphine ENGELAERE, Orély HANNEQUIN, Christian DECRIEM, Christine HARS, Annie KERCKHOVE, José PRUVOST, Emmanuel WEISBECKER, Christophe DEMEY, Arnaud DESMULLIEZ, Frédérique SMAGGHE, Annie PAGNERRE, Valérie STYNS, Pascal CYS, Patricia PAPORAY, David WARE, Damien SMAGGHE.

Conseillers municipaux.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Valérie VERMET, Claude DUCHOSSOIS, Régis JONCKHEERE.

ABSENTS :

Mathieu VERWAERDE, Eric DI SALVO (excusé).

Conformément aux dispositions de l'article L121.12 du code des Communes, Valérie VERMET a donné pouvoir de voter en son nom à Régine MARTEEL, Claude DUCHOSSOIS à Franck DHERSIN, Régis JONCKHEERE à Patricia PAPORAY.

.....

M. le Maire félicite Mme Isabelle KERKHOF pour la campagne sénatoriale bien menée sous la direction de Valérie LIETARD, il a manqué 4 voix.

I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 8 et 30 JUIN 2017

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

Aff. n° 60.2017

1 – COMMANDE PUBLIQUE REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – Lancement de la procédure.

Le Code des Marchés Publics impose pour un marché de travaux supérieur à 25 000 € H.T de lancer une procédure adaptée.

La ville de Tétèghem-Coudekerque-Village a sur son territoire un peu plus de 300 éclairages boules équipés de lampe à mercure. Les éclairages à lampe mercure sont désormais interdits. Nous ne pouvons plus être approvisionnés en lampes. Des points lumineux demeurent éteints. Il faut donc procéder à leur remplacement.

Lors de cette opération, nous prévoyons également le remplacement des armoires électriques vétustes.

Le montant des travaux pour le remplacement de ces candélabres est estimé à 500 000 € TTC.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- lancer la procédure,
- procéder à la consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée,
- signer le marché avec le prestataire désigné.

ADOPTE.

Aff. n° 61.2017

1 – COMMANDE PUBLIQUE Renouvellement de la convention déneigement.

La convention passée en septembre 2014 avec trois agriculteurs de la commune pour le déneigement des voies communales arrive à terme le 31 août 2017.

Afin de préserver une bonne praticabilité des voies lors des épisodes neigeux, il convient de passer une nouvelle convention avec Messieurs Patrick Decherf, Francis Cnigniet et Hubert Dequeker.

Cette nouvelle convention débutera à partir du 1er septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2020.

La compensation sera de 52 € de l'heure se décomposant comme suit :

- 32 € / heure pour le coût d'utilisation du matériel,
- 20 € / heure pour le coût de la main d'œuvre.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer cette convention.

ADOPTE.

1 – COMMANDE PUBLIQUE
Abandon de pénalité éclairage rue du Fort Vallières.

La réfection de l'éclairage rue du Fort Vallières est terminée. L'entreprise SATELEC a mis plus de temps que prévu en accord avec la municipalité pour achever le travail (événements divers).

Le Trésor Public sollicite une délibération abandonnant les pénalités possibles en cas de retard.

Je vous propose d'abandonner les pénalités de retard qui pourraient être sollicitées à l'entreprise SATELEC.

ADOPTE.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE
Vente d'une parcelle à Monsieur DECROIX.

Madame le Maire Délégué informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de Monsieur DECROIX, domicilié 14 rue des Amandiers qui souhaiterait acheter une petite parcelle à côté de chez lui. Il s'agit d'une partie de la parcelle B 2435 pour une superficie de 578 m2 environ.

Madame le Maire Délégué propose au Conseil Municipal de vendre cette parcelle au prix de 15 € le m2 selon l'estimation des Domaines. Elle précise que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de géomètre concernant l'arpentage du terrain.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

DONNE SON ACCORD pour vendre la partie de la parcelle B 2435 pour une superficie de 578 m2 environ au prix de 15 € le m2,

AUTORISE Madame le Maire Délégué à signer tous documents relatifs à cette opération,

ET DESIGNE Maître Julie FAUQUET, Notaire à Dunkerque, pour la réalisation de la vente.

ADOPTE.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE
Location d'une partie de la parcelle AD 731.

Les travaux du clos de l'ancienne poste ont pris du retard. Les médecins avaient prévu de s'installer pour le 1^{er} janvier 2018. A cet effet, ils ont adressé leur rupture de bail anticipé à leur propriétaire.

Le constructeur est venu à notre rencontre pour trouver une solution permettant leur installation sur leur ville.

Une solution a été trouvée à savoir la mise en place d'un préfabriqué d'environ 100 m² sur la parcelle AD 731.

Je vous propose donc de louer au constructeur cette occupation temporaire du domaine public. Nous sommes convenus d'un prix de location de 137.50 € par mois.

Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

- Accepte la location d'une partie de la parcelle AD 731 pour un montant de 137.50 € par mois

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document référent à ce dossier.

ADOPTE.

Nicolas HAAGE précise le calcul : $220 \text{ €} : 4 : 12 = 4,583 \times 30$.

Aff. n° 65.2017

4 - FONCTION PUBLIQUE

Régime de l'Astreinte

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 88,

VU le décret 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU le décret 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

VU la saisine du CTP,

Exposé des faits

Les agents des collectivités territoriales bénéficient d'une indemnité non soumise à retenue pour pension ou, à défaut, d'un repos compensateur :

- Lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte ;
- Lorsque des obligations liées au travail imposent à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou en un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, sans qu'il y ait travail effectif.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

La permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié.

Est proposé la mise en place de périodes d'astreinte et de permanence dans les cas suivants

- En cas de problèmes techniques dans une salle alors qu'une manifestation est organisée, ou des entraînements,
- L'ouverture et la fermeture du parc du centre et du cimetière militaire.

Sont concernés les cadres d'emploi suivants :

Adjoint Technique territorial,
Agent de Maîtrise territorial,
Technicien territorial.

Ces périodes pourront être effectuées par des agents titulaires, stagiaires ou non titulaires.

Les interventions donneront lieu au versement d'une indemnité d'astreinte :

Astreinte d'exploitation :

Concerne les agents tenus de demeurer à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir dans le cadre d'activités particulières, à la demande de l'autorité territoriale ou de son représentant.

Période d'Astreinte	Montant
Semaine complète	159,20 €
Samedi ou journée de récupération	37,40 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	116,20 €

Astreinte de sécurité :

Concerne les agents amenés à intervenir lorsque des exigences de continuité du service ou d'impératifs de sécurité l'imposent (situation de crise ou de pré-crise)

Période d'Astreinte	Montant
Semaine complète	149,48 €
Samedi ou journée de récupération	34,85 €
Dimanche ou jour férié	43,38 €
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	109,28 €

Astreinte de décision :

Concerne le personnel d'encadrement pouvant être joint directement par l'autorité territoriale, en dehors des heures d'activité normale, afin de prendre les mesures et les dispositions nécessaires.

Période d'Astreinte	Montant
Semaine complète	121,00 €
Samedi ou journée de récupération	25,00 €
Dimanche ou jour férié	34,85 €
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	76,00 €

L'astreinte de sécurité ou d'exploitation qui est imposée avec un délai de prévenance inférieur à quinze jours francs de sa date de réalisation entraîne une majoration du taux de l'indemnisation de 50%.

Par contre, en cas d'intervention, les agents territoriaux éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) seront rémunérés sous la forme d'I.H.T.S. ou, à défaut, sous la forme d'un repos compensateur.

Permanences

Période	Montant
Samedi	112,20 €
Dimanche ou jour férié	139,65 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- **Précise** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 012 « Charges de personnels et frais assimilés » et que le taux des Indemnités seront revalorisées automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir,
- **Charge** Monsieur le Maire de rémunérer ou de compenser le cas échéant et à défaut, les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

ADOPTE.

Aff. n° 66.2017

7 – FINANCES LOCALES
Budget supplémentaire 2017.

Michel PESCH, adjoint aux finances, prend la parole :

La comptabilité communale repose sur un cycle de 4 temps. Le débat d'orientation budgétaire, les budgets primitif et supplémentaire qui sont des prévisions et le compte administratif qui est la photo du réalisé.

Le budget supplémentaire, que nous allons voter, lors de ce conseil, a pour objectifs de :

Procéder éventuellement à des ajustements mineurs concernant des opérations qui n'avaient pu être prévues lors du vote du budget primitif
Constater et intégrer dans la comptabilité de la collectivité les résultats et les reports de l'exercice précédent (CA 2016).

La comptabilité publique nous impose l'affichage d'opérations d'ordre et des reports d'excédent de l'année N-1 ce qui rend moins lisible le tableau de synthèse.

Ce Budget supplémentaire intègre donc l'excédent 2016. L'obligation de présenter un budget en équilibre ne facilite pas la lecture du document comptable car cela nous oblige à afficher des dépenses qui ne seront pas réalisées puisqu'il est important de garder une provision conséquente en vue des projets à venir.

RAPPEL EXERCICE 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 voté le 8 juin 2017 :

Excédent de fonctionnement :	+1 908 773.22€
Excédent d'investissement :	- 834 954.97€
Restes à réaliser :	= 1 040 170.17€
Excédent global net :	1 703 558.02€

Affectation de l'excédent global Net au BS (Budget Supplémentaire)

- Au compte 1068 pour un montant de **1 040 170.17€** en couverture des restes à réaliser 2016 qui font aussi l'objet d'une inscription du même montant en dépense d'investissement,

et une provision supplémentaire au titre des investissements futurs (1068) pour un montant de **318 603.05€**, soit un total de **1 358 773.22 €** (page 6)

- **834 954.97€** excédent d'investissement constaté au **CA** (Compte Administratif) versé au **BS** en **R001**, report excédent (page 6)
- **550 000.00€** provision versée au **BS** en **R002**, report excédent de fonctionnement constaté au **CA** (Compte Administratif) (page 6)

Nota : 318 603.05€ + 834 954.97€ + 550 000€ = **1 703 558.02€**
(Excédent net global)

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à la hausse à hauteur de **338 739,93€** (418.683,00€ en 2016) soit environ **5.9%** des **5 751 447 €** inscrit au BP2017.

Les écarts par rapport au BP sont liés à des réajustements mineurs de la prévision réalisée lors du BP2017 et à des provisions diverses :

6162	Assurances dommages ouvrages nouvelle Mairie	60 000,00 €
6453	Cotisations caisses de retraite	54 000,00 €

Reprise d'ancienneté d'agents passés du statut vacataire au statut de Titulaire (retraite)

64111	Rémunération principale Titulaires	50 000,00 €
64131	Rémunération Non-titulaires (l'arrêt des contrats aidés a un impact non négligeable →3 à 4 agents)	40 000,00 €
6574	Subventions Amicale du personnel chèques déjeuner (13000 €)+ réajustement tennis / écoles CDKV (845 €)	15 000,00 €
6558	Autres cotisations Crèche de ZUYDCOOTE, 4 ^{ème} section de Waeteringue, Association des maires du nord	16 000,00 €
673	Titres annulés Régularisation Trésor suite à erreur de leur part en 2016	29 000,00 €

RECETTES :

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la baisse à hauteur de 39 519,59 € soit un peu plus de 6% des 6 600 080,01€ inscrit au BP.

Cette baisse des recettes est en grande partie liée à la Baisse des dotations communautaires liée à l'intégration du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal).

Nota : 338 739.93€+ 39 519.59 € 171 740.48€ (op. d'ordre)= **550 000 €**
(Report exdt de fonct)

73212	Dotation de solidarité communautaire	-17 598,64 €
7478	Autres organismes (CAF)	-20 000.00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Les dépenses d'investissement sont ajustées à la hausse à hauteur de **1 055 298.5 €**

Les dépenses principales sont composées de :

21311	Réfection du faitage - Mairie déléguée de CDKV	5 448,00€
21311	Remplacement de la chaudière logement de fonction	3 615,60€
21312	Création d'une surtoiture avec étanchéité école DESOUTTER	8 448,00€
21318	Création d'une surtoiture Salle Duchossois - Avenant	12 000,00€
21318	Remplacement Skydomes suite intempéries (DOJO)	10 000,00€
21318	Divers	14 017,51€
21538	Remplissage des éclairages « boules » - armoires vétustes	500 000,00€
2182	Véhicule	15 000,00€
2183	Divers - informatique	5 000,00€
2184	Divers mobilier	5 000,00€
2188	Divers	50 000,00€
2313	Désamiantage Mairie - Espace culturel - Ateliers	150 000,00€
2313	Remise aux normes	50 000,00€
2315	Réparations divers	100 000,00€
2315	Travaux accessibilité	50 000,00€

+ **1 040 170.17€** de RAR 2016 = Total de **2 095 468.67** (cf page6)

RECETTES :

Les recettes sont composées, du report en investissement de l'excédent capitalisé pour un montant de **318 603.05€** et des **1 040 170.17€** en couverture des restes à réaliser 2016

Soit un Total de 1 358 773.22 € (compte 10 page 6)

CONCLUSION

La lecture de ce budget supplémentaire permet de vérifier que nous sommes en mesure d'accompagner nos projets 2017 sans recours à l'emprunt.

De même, il nous permet de mesurer que nous pouvons engager nos projets d'investissements futurs (mairie, ateliers, salle des fêtes, l'église, l'éclairage boules, vidéo protection, etc...) sans recours excessifs à l'emprunt, à partir de l'excédent capitalisé.

C'est le fruit d'une gestion rigoureuse depuis de très nombreuses années et d'une élaboration de budgets sincères et prudents.

RECAPITULATIF BS 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère généra	114 900.88 €	70 Produits des services	0.00 €
012 Charges de personnel	164 260.00 €	73 Impôts et taxes	-17 598.64 €
65 Charges de gestion courante	32 000.00 €	74 Dotations et participations	-22 781.95 €
66 Charges financières	7 579.05 €	75 Autres produits de gestion	0.00 €
67 Charges exceptionnelles	20 000.00 €	77 Produits Exceptionnels	13 000.00 €
		78 Reprises sur amortissements et provisio	7 861.00 €
		013 Atténuation charges	-20 000.00 €
Total dépenses réelles	338 739.93 €	Total des recettes réelles	-39 519.59 €
Solde des opérations réelles			-378 259.52 €
OPERATIONS D'ORDRE			
68 Dot. Aux amortissements	171 740.48 €		
Total des opérations d'ordre	171 740.48 €	Total des opérations d'ordre	0.00 €
Total des dépenses	510 480.41 €	Total des recettes	-39 519.59 €
		Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	510 480.41 €	D002	510 480.41 €
Recettes (ou excédent)	-39 519.59 €	R002	550 000.00 €
			510 480.41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS REELLES			
16 Emprunts	5 099.12 €	27 Rembt de prêts	
20 Immobilisations incorporelles	95 246.26 €	275 Dépôts et cautionnements versés	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	1 538 401.95 €	10 Dotations et fonds	1 358 773.22 €
23 Immobilisations en cours	456 721.34 €	1310 Subvention CAF	
275 Dépôts et cautionnements	0.00 €	1311 Subvention d'Etat	-50 000.00 €
		24 Produits de cessions	-220 000.00 €
Total dépenses réelles	2 095 468.67 €	Total des recettes réelles	1 088 773.22 €
OPERATIONS D'ORDRE			
041 Opérations patrimoniales	0	28 Dot. Aux amortissements	171 740.48 €
		041 Opérations patrimoniales	0.00 €
Total des opérations d'ordre	0.00 €		171 740.48 €
Total des dépenses	2 095 468.67 €	Total des recettes	1 260 513.70 €
		Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	2 095 468.67 €	D001	2 095 468.67 €
Recettes (ou excédent)	1 260 513.70 €	R001	834 954.97 €
			2 095 468.67 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Dépenses réelles

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		114 900,88 €
6042	Achat prestations	15 000,00 €
60611	Eau et assainissement	15 000,00 €
60621	Combustible	10 000,00 €
6067	Fournitures scolaires	5 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	-10 000,00 €
61522	Entretien de bâtiments	15 000,00 €
61523	Entretien de voies et réseaux	
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00 €
61558	Entretien Autres biens mobiliers	
6156	Maintenance	-18 600,00 €
616	Primes d'assurances	100,00 €
6162	Assurances dommages ouvrages	60 000,00 €
6184	Versement organismes de formation	
6188	Autres frais divers	-15 000,00 €
6225	Indemnités régisseurs	
6226	Honoraires	2 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	1 650,00 €
6238	Divers	9 750,88 €
6247	Transports collectifs	
6261	Frais d'affranchissement	
6282	Frais de gardiennage	

012 CHARGES DE PERSONNEL		164 260,00 €
6331	Versement de transport	-1 000,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	-300,00 €
6336	Participation à la formation professionnelle	2 280,00 €
6338	Autres impôts et taxes	100,00 €
64111	Rémunération principale	50 000,00 €
64112	NBI	10 000,00 €
64118	Autres indemnités	18 000,00 €
64131	Rémunération	40 000,00 €
64138	Autres indemnités	-1 000,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	-25 000,00 €
6417	Rémunération des apprentis	3 000,00 €
6451	Cotisations URSSAF	18 000,00 €
6453	Cotisations caisses de retraite	54 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	
6455	Assurance du personnel	
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	-5 000,00 €
6457	Cotisations liées à l'apprentissage	
6458	Cotisations autres organismes	170,00 €
6488	Autres charges	1 010,00 €

65 CHARGES DE GESTION COURANTE		32 000,00 €
6531	Indemnités	
6533	Cotisations de retraite	
6535	Formation	
6558	Autres cotisations	16 000,00 €
6574	Subventions	15 000,00 €
658	Charges diverses de la gestion courante	1 000,00 €

66 CHARGES FINANCIERES		7 579,05 €
666	Pertes de change	8 079,05 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 500,00 €
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 000,00 €
668	Autres charges financières	-5 000,00 €

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		20 000,00 €
6713	Secours et dots	-1 000,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	-8 000,00 €
673	Titres annulés	29 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – recettes

70 Produits des services		0,00 €
70311	Concessions dans les cimetières	
70312	Redevance funéraire	
70321	Droits de stationnement	
7062	Redevance à caractère culturel	
70632	Redevance à caractère de loisirs	
7067	Redevance services peri-scolaires	
70841	Rembt Frais Personnel	
7088	Autres produits activités annexes	
73 Impôts et taxes		-17 598,64 €
7311	Contributions directes	
7321	Attribution de compensation	
73212	Dotation de solidarité communautaire	-17 598,64 €
7323	FNGIR	
7338	Autres taxes	
7343	Taxe sur les pyones électriques	
7351	Taxe sur l'électricité	
7368	Emplacements publicitaires	
7381	Taxe add. Droits de mutation	
74 Dotations et participations		-22 781,95 €
7411	Dotation forfaitaire	
74121	Dotation de solidarité rurale	
74127	Dotation nationale de péréquation	
74718	Autres	
7472	Régions	
7473	Subvention département	
74751	Participation GFP	
7478	Autres organismes	-20 000,00 €
748313	Compensation réforme TP	
748314	Compensation spécifique TP	
74832	Attribution du fonds départemental de la	-2 781,95 €
74834	Etat/compensation exonérations TF	
74835	Etat/compensation exonérations TH	
75 Autres produits de gestion		0,00 €
752	Revenu des immeubles	
77 Produits Exceptionnels		13 000,00 €
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	3 388,00 €
773	Mandats annulés	5 665,00 €
7788	Produits exceptionnels	3 947,00 €
78 Reprises sur amortissements et provisions		7 861,00 €
7865	Reprises sur provision pour risques et charges	7 861,00 €
013 Atténuation charges		-20 000,00 €
6419	Rembt sur rémunérations personnel	-20 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – Dépenses

2031	Etude AGUR ANRU - RAR	20 000,00
2031	Etude AGUR Centre-ville - RAR	20 000,00
2031	Géomètre Route de la branche- RAR	2 496,00
2031	Etudes diverses	20 000,00
2051	Logiciel GRC - RAR	5 640,00
2051	Création site internet - RAR	6 740,16
2051	Logiciel progiciel e.enfance- RAR	14 753,14
2051	Site internet - rédaction	2 160,00
2051	Logiciel Horizon Villages	3 456,96

95 246,26

2111	Acquisition terrain Route du Chapeau Rouge - Mairie RAR	597 842,00
------	---	------------

597 842,00

21311	Réfection du faitage - Mairie déléguée de CDKV	5 448,00
21311	Installation sirène alarme CDKV	456,99
21311	Remplacement de la chaudière logement de fonction	3 615,60
21312	Création d'une surtoiture avec étanchéité Groupe Scolaire Desoutter	8 448,00
21312	Installation d'une gâche électrique pour portail Groupe Scolaire Brassens	1 975,68
21312	Création d'une alimentation électrique pour postes de travail	1 086,00
21318	Mise en place d'une VMC au Tennis - RAR	1 169,28
21318	Confection d'une surtoiture Salle Duchossois - RAR	183 524,71
21318	Remplacement de la chaudière + bruleur Salle de Vigny - RAR	13 403,52
21318	Désamiantage avant installation chaudière Salle de Vigny - RAR	2 940,00
21318	Création d'une surtoiture Salle Duchossois - Avenant	12 000,00
21318	Fourniture et pose récepteur avec télécommande volet - DOJO	544,80
21318	Mise en place d'un écran - Salle Polyvalente CDKV	709,92
21318	Relamping tennis extérieur	1 016,59
21318	Fourniture et pose toiture en verre (serre 32ème DI)	2 528,28
21318	Remplacement Skydomes suite intempéries	10 000,00
21318	Mise en place Chauffage (serre 32ème DI)	5 000,00
21318	Divers	14 017,51

267 884,88

21534	Extension réseau électrique - Rue de la Tranquilité	3 260,76
21534	Extension raccordement 20 route d'uxem	4 364,41
21538	Réfection de l'éclairage public Rue du Fort Vallière - RAR	15 992,30
21538	Remplacement des éclairages boules - armoires vétustes	500 000,00

523 617,47

2158	Frais d'étude Video surveillance TT - RAR	3 780,00
2158	Videosurveillance Tétéghem - RAR	45 296,42
2158	Frais d'étude Video surveillance CDKV - RAR	4 200,00

53 276,42

2182	Véhicule	15 000,00
------	----------	-----------

15 000,00

2183	Outil de pointage pour logiciel e enfance	2 691,60
2183	Téléphones portables	1 045,20
2183	Divers - informatique	5 000,00

8 736,80

2184	Divers mobilier	5 000,00
------	-----------------	----------

5 000,00

2188	Masses Tracteur Kubota - RAR	958,80
2188	Acquisition d'un Trombone Ergonomic - RAR	850,50
2188	Abris de jardin en bois	1 880,00
2188	2 jeux de filets de but de football	610,00
2188	6 mats de soutien filet de but	368,40
2188	Vidéoprojecteur	499,00
2188	Appareil photo	455,89
2188	Acquisition stores Mairie déléguée CDKV	1 364,52
2188	Cadre en bois pour tatamis	3 420,60
2188	Installations de deux paniers de basket	1 917,60
2188	Pompe à eau serre 32ème DI	1 331,63
2188	Fourniture de stores Groupe Scolaire Desoutter	1 783,44
2188	Uniforme Tambour Major	905,00
2188	Canne Tambour Major	699,00
2188	Divers	50 000,00

67 044,38

2313	Mission contrôle technique Mairie - RAR	16 335,00
2313	Mission coordination Mairie - RAR	9 863,10
2313	Etude géotechnique de conception G2-AVP Mairie - RAR	9 180,00
2313	Etude géotechnique de conception G2-PRO Mairie - RAR	3 240,00
2313	Avenant à la mission CSPS	1 506,24
2313	Conduite d'opération Maning	49 605,00
2313	Centre socioculturel Sud Bureau d'études - RAR	10 854,00
2313	Diagnostic Zone humide	5 040,00
2313	Avenant à la mission CSPS démolition	612,00
2313	Diagnostic amiante - complément	486,00
2313	Désamiantage Mairie - Espace culturel - Ateliers	150 000,00
2313	Remise aux normes	50 000,00

306 721,34

2315	Réparations divers	100 000,00
2315	Travaux accessibilité	50 000,00

150 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – Recettes

		1 358 773,22 €
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00 €
275	Dépôts et cautionnements versés	
10	Dotations et fonds	1 358 773,22 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 358 773,22 €
	Produits de cession	
24	Produits de cessions	-220 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – Dépenses d'ordres

	041 Opérations patrimoniales	0,00 €
21318	Autres bâtiments publics	

SECTION D'INVESTISSEMENT – Recettes d'ordres

28	Dotation aux amortissements	171 740,48 €
28031	Frais d'études	300,00 €
28041582	Autres groupements	7 619,95 €
28051	Concessions et droits similaires	19 329,17 €
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	952,98 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense ci	1 107,64 €
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 293,71 €
28182	Matériel de transport	11 301,70 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	13 488,83 €
28184	Mobilier	17 091,52 €
28188	Autres immobilisations corporelles	90 254,98 €

VOTE DU BS 2017 : 42 voix POUR.

M. le Maire remercie Michel PESCH pour le travail accompli.

Aff. n° 67.2017

7 – FINANCES LOCALES

Autorisation préalable de dépenses par anticipation au vote du Budget Primitif 2018

En application des dispositions de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cas où le budget de la Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, jusqu'au vote de ce budget, mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses liées au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

De même jusqu'à l'adoption de ce même budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits nécessaires seront alors inscrits au budget lors de son adoption.

ADOPTE.

7 – FINANCES LOCALES
Convention Ecole de Tennis – Subvention complémentaire.

Depuis l'année dernière, le Club de Tennis de Tétéghem propose des cours de tennis aux enfants de l'école « Brueghel ».

Cet ajout d'heures a un surcoût de 845 €. Ce qui amène le coût de la subvention à 2.345 € au lieu de 1.500 €.

Monsieur le Maire propose donc la prise en charge intégrale de ce surcoût.

Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

- Accepte le versement de la subvention complémentaire au Club de Tennis de Tétéghem de 845 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BS 2017.

ADOPTÉ.

7 – FINANCES LOCALES
Ateliers linguistiques – Demande de fonds de concours à la communauté urbaine de Dunkerque pour le fonctionnement des écoles.

Afin de donner aux enfants du territoire les meilleures chances pour l'avenir, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, par délibération en date du 15 octobre 2015, de développer l'apprentissage de l'anglais et du néerlandais sur le périmètre communautaire, en proposant à ses Communes membres des ateliers linguistiques pour les enfants pouvant s'intégrer sur les temps d'activité périscolaires.

Une expérimentation a ainsi été lancée pour l'année 2015-2016 pour les communes de Dunkerque, Coudekerque-Branche et Bray-Dunes. Cette expérimentation a été élargie pour l'année 2016-2017 à toutes les communes du périmètre communautaire, qui en font la demande, pour les enfants de niveau grande section maternelle ainsi que les niveaux CE2, CM1, CM2 (via la Maison de l'Europe).

Dans le dispositif mis en œuvre, les communes recrutent les intervenants pour les grandes sections maternelles et organisent les ateliers, ou font appel à la Maison de l'Europe pour les autres niveaux. La communauté urbaine de Dunkerque prend en charge le coût des intervenants dans la limite de 35 Euros/heure, gère le vivier des intervenants et fournit une mallette pédagogique pour les animations avec les enfants de niveau grande section maternelle.

Sur le plan juridique, la communauté urbaine de Dunkerque intervient dans ce cadre par l'octroi d'un fonds de concours pour le fonctionnement des ateliers linguistiques sur les temps NAP, dont le montant correspond au nombre d'heures d'intervention supporté par la Commune.

Conformément à l'article L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales, il convient en conséquence de solliciter, par la présente délibération, un fonds de concours d'un montant de 2668 €, conformément à l'état de dépenses ci-annexé.

**Le conseil municipal,
après avoir entendu ce qui précède et en avoir délibéré,**

- SOLLICITE de la communauté urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 2.668 € au titre des ateliers linguistiques.

ADOPTE.

Aff. n° 70.2017

7 – FINANCES LOCALES

Droit de place.

Madame le Maire Délégué rappelle au Conseil Municipal l'installation depuis quelques mois, à titre d'essai, d'un camion de vente à apporter « Saveurs d'Espagne ».

Elle propose au Conseil Municipal de fixer le montant du tarif de droit de place comme pour le camion de pizza et la friterie et ceci à partir du 1er novembre 2017. Le tarif étant de 220 € pour l'année, le montant dû pour novembre et décembre 2017 sera de : 36,66 €.

Après délibération,
le Conseil Municipal

- accepte de fixer à 220 € l'année, le montant du droit de place du camion de vente à emporter « Saveurs d'Espagne ».

ADOPTE.

La séance est levée.